

**1171 - Actions transversales dans
le domaine des transports**

**Aide à la réalisation de parkings
intermodaux - Aménagement de la gare
de DETTWILLER ainsi que de ses abords**

Rapport n° CP/2012/29

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

L'assemblée plénière a adopté lors de sa réunion du 3 avril 2000, une aide départementale en faveur de la réalisation de parkings multimodaux, modifiée par la délibération du 10 décembre 2007, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des solutions alternatives à la voiture individuelle.

Leur réalisation peut être portée par les communes ou leurs groupements, ou un établissement public ferroviaire (la SNCF ou Réseau Ferré de France). Le présent rapport a pour objet de proposer une aide départementale à la réalisation d'un parking intermodal en gare de Dettwiller.

Dans le cadre de la démarche initiée par le Conseil Régional d'Alsace sur la mise en œuvre d'un programme de modernisation des gares, le présent rapport portera sur la réalisation et le financement de l'opération de modernisation et d'aménagement des installations de la gare de DETTWILLER et de ses abords.

Bénéficiant d'une desserte bien étoffée et d'une bonne fréquentation avec 160 voyageurs par jour environ, la gare dispose d'une situation privilégiée, à proximité immédiate du centre-ville. Elle attire également des clients en provenance des villages voisins et nécessite de ce fait une capacité de stationnement vélos/voitures importante que les équipements actuels ne peuvent offrir.

Le projet vise à faire de la gare un véritable pôle d'échange intermodal et écodurable, en prenant en compte l'accueil des clients avec l'ensemble de leurs modes de déplacements mais en privilégiant les modes doux.

L'opération portera, d'une part sur des biens propriété de la SNCF, d'autre part sur des biens constitutifs du patrimoine communal et sur des biens propriété de RFF :

Aménagements afférents à des biens SNCF

- Aménagements d'intermodalité mode doux : réalisation d'une halte écodurable composée d'un espace attente, d'un abri vélo fermé de 16 places et d'un auvent photovoltaïque, nécessitant la déconstruction préalable du bâtiment voyageur,
- Equipements de confort minimum concourant à la vocation « transport de la gare » : marquage de gare, signalétique voyageurs, bancs, poubelles

Aménagements afférents à des biens communaux

- Aménagement des accès et de l'intermodalité : aménagement d'un parvis de gare, voirie d'accès desservant le stationnement voitures, cheminement mixte piétons-cycles, stationnement longue durée de 96 places, stationnement réglementé de 12 places, aire de circulation et de retournement et de desserte pour bus, dépose minute (4 voitures), travaux d'aménagement de déchetterie mobile

Aménagements afférents à des biens RFF

- Réfection de l'enrobé des quais sur 200m de longueur et traitement du souterrain

Le montant total de la dépense s'élève à 924 251,00 € HT selon le plan de financement suivant :

Région Alsace	426 914,00 €	46,20 %
Commune de Dettwiller	296 355,00 €	32,07 %
RFF	12 106,00 €	1,30 %
SNCF	141 900,00 €	15,35 %
<i>Département du Bas-Rhin</i>	<i>46 976,00 €</i>	<i>5,08 %</i>
Total	924 251,00 €	

L'aide départementale s'établirait alors à 46 976,00 € pour les travaux de la gare de DETTWILLER, au titre des « aménagements des accès – intermodalité » pour les travaux de voirie d'accès et de stationnement, soit 5,08 % du montant total HT des travaux. Par ailleurs, bien que la gare de DETTWILLER ne soit aujourd'hui pas desservie par le Réseau 67, les perspectives d'aménagement sur ce secteur pourraient permettre de futurs rabattements des services de transport scolaires et interurbains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22765	204-20416-63	150 000,00 €	150 000,00 €	46 976,00 €

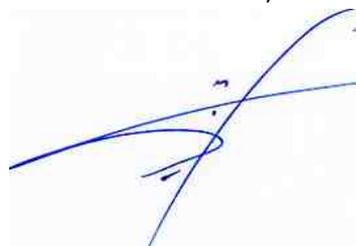
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le programme d'aménagement de la gare de DETTWILLER et de ses abords,*
- *décide d'attribuer à la SNCF, en sa qualité de maître d'ouvrage désigné du programme d'aménagement d'un parking intermodal de la gare de DETTWILLER, une subvention de 46 976 € HT,*
- *approuve la convention, jointe au présent rapport, à conclure entre les différents cofinanceurs et autorise le Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL